



Contact presse

Nom : Jean-Paul Reuter (Trésorier)

Lieu : Differdange

GSM : 661-36-09-24

Date : 18/09/2019

E-Mail : reuterjv@pt.lu

Nombre des pages : 1

Prise de position du CIGL Differdange par rapport à la conférence de presse des partis DP, Déi Lénk et LSAP du 11/09/2019 et le courrier reçu de la part des conseillers communaux François Meisch (DP) et Gary Diderich (Déi Lénk)

Lors d'une conférence de presse en date du 11/09/2019, les conseillers communaux François Meisch, Gary Diderich et Erny Müller ont formulé un nombre d'accusations contre Monsieur Roberto Traversini, entre autres dans sa fonction en tant que Président du CIGL Differdange et par rapport aux travaux effectués par le CIGL Differdange au courant de l'année 2019 à l'adresse 15A, route de Pétange, Niederkorn.

En conséquence, le conseil d'administration du CIGL Differdange se voit obligé de réagir à l'égard des spéculations reprises par la presse. Veuillez donc trouver ci-après quelques explications de la part du conseil d'administration :

En effet, le CIGL Differdange a effectué des travaux à l'adresse 15A, route de Pétange, Niederkorn au courant de l'année 2019 :

1. Le 14 janvier 2019 le *Service Okkasiounsbutikk* a réalisé la récupération de 14 meubles. Le service collecte gratuitement des dons de meubles auprès des donateurs dans le Sud de Luxembourg.
2. Le coordinateur technique et le président affirment devant le conseil d'administration que du 19 au 28 juin 2019, une équipe du *Service Environnement* du CIGL a effectué une formation interne « Façade en bois ». Il est important de souligner que la formation n'a pas fait l'objet d'une commande, mais a été exécutée sur demande du responsable technique du CIGL pour pouvoir organiser une formation interne en matière de bardage du 19/06/2019 au 28/06/2019. Le matériel utilisé a été récupéré de chantiers antérieurs et sera enlevé dès que les circonstances le permettent.

Les travaux menés au titre des points 1 et 2 s'inscrivent dans le cadre des objectifs du CIGL Differdange et de la Convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. L'objectif est la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, d'une part par la formation sociale et professionnelle et, d'autre part, par des activités liées à l'emploi.

3. Monsieur Traversini informe le conseil d'administration sur une irrégularité de sa part et au sujet de laquelle il exprime son regret au sein du conseil. En effet, le 19 juillet 2019 une équipe de 3 personnes du « *Service Mines* » a effectué des travaux de 4 heures au garde-corps de la maison susmentionnée. Ces travaux ont été commandés par Monsieur Roberto Traversini à l'insu des autres membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est conscient que cette démarche ne correspond pas à l'objet social du CIGL Differdange et ces travaux devront être facturés. Le conseil d'administration a décidé d'évaluer dans les semaines à venir les directives internes existantes et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent.

Le conseil d'administration tient à rappeler que l'association est contrôlée par un réviseur d'entreprise et tous les conseillers communaux sont invités annuellement à son assemblée générale ordinaire.

Differdange, le 18 septembre 2019

Le conseil d'administration du CIGL Differdange

CIGL Differdange association sans but lucratif

Administration :
1535^e, Bâtiment C
115c, rue Emile Mark, L-4620 Differdange

TVA LU 204 28 126

RCS F2866

Siège social : 40, avenue Charlotte, L-4530 Differdange

Tél. (+352) 26 58 00 20-1
Fax (+352) 26 58 00 20-30

info@cigl.differdange.lu
www.cigl-differdange.lu